

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

La communauté de communes aide à l'achat d'un vélo, qu'il s'agisse d'un vélo classique, ou à assistance électrique.

Cette aide s'adresse aux habitants d'une des communes du territoire, sans conditions de ressources. Elle est valable pour un vélo neuf, d'occasion, de tricycle, cargo, etc.

Le montant varie selon la nature du vélo :

- 20 % du prix d'un vélo de ville classique sont pris en charge dans la limite de 100 €
- 20 % du prix d'un vélo à assistance électrique sont pris en charge dans la limite de 250 €
- 40 % du prix d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite sont pris en charge dans la limite de 500 €

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/Vie-pratique/Mobilites-durables/Aide-a-l-achat-pour-un-velo-avec-ou-sans-assistance>

Communauté de communes du Pays de Lumbres :

1 chemin du Pressart

62380 - Lumbres

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/>